

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-trois, le 9 octobre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 3 octobre 2023

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michelle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Claudie SIMON, Jacqueline JAFFRY, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE, Armelle RONARC'H

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Olivier BODILIS (pouvoir à Nelly VIVIEN),

Secrétaire de séance : Hervé LE COZ

Objet : Délibération n°2023-0035 – Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement intérieur de la médiathèque

Le permis de construire de l'ensemble du programme immobilier Kreiz ar Vorc'h porté par Finistère Habitat et la Commune de Pouldreuzic a été déposé et est en cours d'instruction.

Dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage établie avec la Commune, Finistère Habitat assure la construction de l'ensemble des bâtiments dont celui qui abritera le pôle culturel médiathèque. La commune a en charge d'assurer directement l'aménagement de l'intérieur du bâtiment qui sera livré brut.

Le calendrier du projet impliquait le lancement par la commune d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour cet aménagement intérieur, les choix qui seront faits étant susceptibles d'avoir un impact sur le permis de construire de l'ensemble.

Après cette consultation, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre du cabinet ENO associé au BET ATIS pour les fluides et thermique et le BET ALHYANGE pour l'acoustique, pour un montant de 48 500,00 € HT comprenant l'offre de base pour 47 400,00 € HT plus une mission complémentaire de diagnostic acoustique pour un montant de 1 100,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, par 17 voix pour et une abstention :

- **ACCORDE** le marché de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du futur pôle culturel médiathèque au groupement mené par le Cabinet ENO pour un montant de 48 500,00 € HT comprenant l'offre de base et la mission complémentaire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 9 octobre 2023
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Envoyé en préfecture le 13/10/2023
Reçu en préfecture le 13/10/2023
Publié le
ID : 029-212902258-20231009-2023_0035-DE

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du ~~13 octobre 2023~~ **13 octobre 2023**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication